

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

**RÉUNION DU COMITÉ DES  
REPRÉSENTANTS PERMANENTS  
29 MARS 2018  
ADDIS ABÉBA**

**PRC/2 (iii) (7-2018)  
Original: Anglais**

**PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE DU PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION SUR LE PROGRAMME  
DE MOBILITÉ ACADÉMIQUE EN AFRIQUE**



## **PREMIER RAPPORT INTÉrimAIRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LE PROGRAMME DE MOBILITÉ ACADÉMIQUE EN AFRIQUE**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est soumis au titre du suivi des engagements que j'ai pris lors de la Retraite conjointe du Comité des Représentants permanents (COREP) et de la Commission de l'Union africaine (UA) tenue au Caire, en Egypte, du 10 au 11 décembre 2017, et de l'interaction que j'ai eue avec le COREP, le 7 mars 2018. Le rapport met en évidence les efforts de la Commission pour faciliter la mobilité académique à travers le continent, aux fins d'emploi et d'études, et se conclut par des recommandations sur la voie à suivre

### **II. RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

2. Le renforcement de l'enseignement supérieur en Afrique et des capacités en matière de recherche figurent en tête des priorités de l'agenda de développement de l'Afrique. Une des principales difficultés qui entrave le développement de l'enseignement supérieur en Afrique dans le domaine de la science et de la technologie est lié au nombre limité d'opportunités de formation en cycle doctoral et au faible niveau des résultats de la recherche. La situation au niveau du cycle de licence, tant en termes d'accès que de qualité, reste préoccupante, et ceci constitue un sérieux problème, la formation doctorale étant un élément central pour la pérennité de la recherche universitaire, qui constitue un vivier pour la formation d'enseignants d'université compétents. La plupart des institutions universitaires en Afrique ne disposent pas encore de structures de recherche appropriées, ce qui amoindrit la pertinence de leur contribution au développement. Par ailleurs, la recherche au sein des universités a souvent été négligée, en raison, entre autres, de l'indigence des équipements et de l'augmentation de la charge de travail des enseignants, cette situation étant, elle-même, la conséquence de la rapide progression des recrutements au niveau du premier cycle.
3. Plusieurs études montrent que les résultats de la recherche académique et de l'innovation en Afrique sont peu reluisants, ce qui a pour conséquence un

élargissement progressif du fossé scientifique par rapport au reste du monde. Non seulement les capacités de l'Afrique en matière de recherche et de production du savoir sont marginales, mais elles sont, en outre, parmi les moins compétitives au monde. Par conséquent, il est impératif d'accorder une plus grande attention à la promotion des programmes de niveau doctoral et de renforcer les activités en matière de recherche. L'Afrique a besoin d'un programme ambitieux aux niveaux maîtrise et doctoral. Il est également impérieux de renforcer les capacités en matière de recherche dans les universités africaines, en améliorant la formation au niveau du premier cycle et en renforçant les centres d'excellence en science et technologie.

4. La Stratégie continentale pour l'Éducation en Afrique (CESA), adoptée par la Conférence de l'Union lors de sa 26<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue à Addis Abéba, en janvier 2016, et la Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique (STISA), adoptée par la Conférence de l'Union lors de sa 23<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Malabo, en juin 2014, requièrent que l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique bénéficient d'un nouveau souffle, en mettant un accent particulier sur la nécessité d'améliorer la collaboration intra-africaine et en jetant de solides passerelles entre l'enseignement supérieur et la recherche.
5. L'Université panafricaine a été créée sur la base de la conviction que l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique doivent être réhabilités et s'inscrire dans la vision collective de l'UA. Cette Université est un réseau continental d'institutions d'enseignement au niveau doctoral et de recherche, sélectionnées parmi les universités les plus performantes dans les cinq régions du continent, pour assurer la promotion de la mobilité en Afrique et faciliter le réseautage intra-régional des chercheurs. Dans la même logique, le Programme de bourses Mwalimu Nyerere a été lancé en 2007, avec pour objectif de contribuer à la formation et à la rétention du capital humain de haut niveau dans des domaines critiques pour le développement, en plus promouvoir l'intégration régionale par le biais de la mobilité intra-régionale des étudiants.

### **III. OBSTACLES À LA MOBILITÉ ACADÉMIQUE ET A L'INTÉGRATION**

6. La diversité des systèmes d'enseignement supérieur a conduit au manque de reconnaissance universelle des diplômes délivrés, avec pour effet de compromettre l'intégration et la mobilité des étudiants sur le continent. Pour résoudre ces problèmes, la Commission de l'UA a élaboré un cadre stratégique aux fins d'harmoniser les programmes d'enseignement supérieur, de promouvoir l'équivalence entre les qualifications et de faciliter la mobilité professionnelle tant pour l'emploi que pour les études. Ce cadre s'inscrit dans le prolongement du

CESA, qui reconnaît que l'harmonisation de l'enseignement et des systèmes de formation est indispensable à la réalisation de la mobilité académique intra-africaine et de l'intégration régionale.

7. La stratégie de l'UA pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur vise les objectifs suivants:

- (i) réduire l'écart entre des systèmes éducatifs disparates, en raison d'héritages coloniaux différents, en coordonnant les efforts des organes nationaux d'accréditation ;
- (ii) fournir une plateforme d'intégration pour le dialogue et le développement d'initiatives fortes d'harmonisation s'intégrant dans un processus unique au niveau continental ;
- (iii) faciliter la reconnaissance des qualifications académiques et promouvoir la mobilité des étudiants africains et du personnel enseignant sur l'ensemble du continent; et
- (iv) promouvoir le développement des mécanismes d'assurance qualité et faire en sorte que les institutions de l'enseignement supérieur deviennent progressivement une force dynamique sur l'échiquier universitaire international.

8. En cohérence avec l'Agenda 2063, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris l'engagement de mettre en place un mécanisme pour harmoniser les procédures d'assurance qualité et les mécanismes de comparabilité de l'enseignement supérieur en Afrique. Le Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a pour objectif de mettre en place une Agence africaine d'Accréditation, aux fins d'élaborer et de surveiller les standards relatifs à la qualité de la formation sur l'ensemble du continent. En outre, la Stratégie conjointe UA-Union européenne (UE) souligne le rôle essentiel de l'enseignement supérieur pour le développement économique et social, et le potentiel important que recèle la mobilité académique pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications.

#### **IV. PROGRAMME DE MOBILITÉ ACADMIQUE INTRA-AFRICAINE**

##### **Genèse et objectifs**

9. Le Plan de mobilité académique intra-africaine est une initiative conjointe qui participe de la Stratégie conjointe UA-UE sur l'enseignement supérieur. Il a été lancé en 2010, avec un appui financier de 35 millions d'euros offerts par l'UE et géré par l'Agence exécutive de la Commission européenne, en collaboration avec la Commission de l'UA représentée par le Département Ressources humaines, de la Science et de la Technologie. Le Programme facilite la mobilité des étudiants et du personnel académique, en vue de renforcer la reconnaissance des qualifications et la coopération entre les institutions universitaires des différents pays et régions du continent. Il offre des bourses au niveau maîtrise, partiellement (courte durée) ou en totalité, ainsi que pour les programmes de doctorat (PhD).
  
10. Le Plan de mobilité académique vise à réaliser les objectifs suivants:
  - i. accroître l'accès des jeunes talents, homes et femmes, à une formation universitaire de qualité en Afrique au niveau de la licence ;
  - ii. stimuler la croissance économique, en augmentant l'offre en capital humain qualifié ;
  - iii. promouvoir la mobilité académique intra-africaine et l'intégration régionale à travers une collaboration renforcée entre les différentes institutions universitaires en Afrique ;
  - iv. faciliter la coopération en matière de reconnaissance des qualifications académiques par l'harmonisation des programmes au niveau des institutions participantes; et
  - v. renforcer les capacités du personnel académique et administratif de l'Afrique en gérant les flux de mobilité dans le cadre des échanges entre les institutions.
  
11. Le Plan de mobilité académique intra-africaine complète le processus d'intégration de l'UA, en ce que les Africains diplômés ou employés par les institutions académiques basées en Afrique auront la possibilité de travailler partout sur le continent. Ce Plan facilite la portabilité des compétences en augmentant le pool d'expertise indispensable au développement du continent.

### **Résultats obtenus**

12. La première phase du Plan de mobilité académique a été mise en œuvre à travers trois appels entre 2011 et 2013, avec un financement de l'UE de 35 million d'euros. Au cours de la deuxième phase, deux appels ont été lancés en 2016 et en 2017, avec un financement de 20 millions d'euros de l'UE destiné aux partenariats entre universités couronnés de succès.

13. Au niveau individuel, les qualifications des bénéficiaires du Plan de mobilité académique ont été mises à niveau et leurs compétences améliorées et, à ce titre, ils peuvent espérer de meilleures perspectives de carrière. A l'heure actuelle, 1255 africains (722 étudiants en Maîtrise, 346 doctorants et 187 personnels) issus de 43 Etats membres ont bénéficié de ce programme (Cf. Annexe I pour la distribution par nationalité au titre du Plan de mobilité académique intra-africaine).

Type de mobilité	F	M	Total
Etudiants en Maîtrise	232	490	722
Doctorants	62	284	346
Personnel	56	130	187
<i>Total</i>	351	904	1255
<i>Participation en termes de pourcentage</i>	28%	72%	

14. En ce qui concerne les institutions universitaires participantes, les succès les plus éclatants portent sur le renforcement des capacités à travers la conclusion de nouveaux accords avec différentes universités, l'augmentation du nombre de projets de recherche et des publications, la mise à niveau des qualifications du personnel académique et l'amélioration de la performance des bureaux chargés des relations internationales. Au nombre des réussites, il convient également inscrire l'amélioration des compétences en matière de gestion de la mobilité académique, les programmes de formation convenus et les mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications académiques.
15. Au total, vingt-neuf (29) partenariats universitaires, dont quatre-vingt-quinze (95) institutions universitaires africaines issues de trente-neuf (38) Etats membres, sont parties au Plan de mobilité académique africaine. La liste des universités participantes figure à l'annexe 2.
16. En outre, le Plan de mobilité renforce les systèmes de formation universitaire aux niveaux régional et continental. Il contribue à atténuer la fuite des cerveaux et à promouvoir la libre circulation en Afrique. Il offre également l'opportunité d'échanges culturels entre étudiants originaires de différents pays du continent.
17. Plusieurs domaines thématiques pertinents au titre des Objectifs de Développement durable et de l'Agenda 2063 ont été inscrits aux programmes du

niveau Maîtrise et doctorat. A cet effet, on peut citer l'agriculture et la sécurité alimentaire, les sciences de la nature, le génie, les infrastructures et l'énergie, les sciences médicales, la gouvernance et les sciences sociales.

### Défis

18. Les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre du Plan de mobilité académique sont les suivants:
  - (i) restrictions en matière de transfert de crédits et de reconnaissance des études partielles des étudiants en mobilité à durée réduite, en raison des différences entre systèmes de formation en Afrique ;
  - (ii) longueur des procédures de délivrance des visas d'études – ces procédures sont fastidieuses dans certains pays, ce qui a souvent retardé le début des cours et raccourci la durée des études; et
  - (iii) absence de financement pérenne par les Etats membres, avec pour conséquence l'impossibilité pour le Plan de mobilité académique de lancer de nouveaux appels pour les années à venir. La dépendance à l'égard des financements extérieurs et les contributions limitées des Gouvernements africains sont un sujet de préoccupation.

## V. INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

19. La mise en œuvre effective du Plan de mobilité académique exige un certain nombre d'initiatives complémentaires pour garantir l'assurance qualité et l'harmonisation.
20. Cadre panafricain d'Accréditation et Assurance Qualité: La croissance rapide du nombre des étudiants et des institutions universitaires et l'attention croissante prêtée à la question de l'employabilité ont fait de la qualité et de l'assurance qualité des thèmes prioritaires. La Commission a, en conséquence, pris l'initiative d'élaborer un Cadre panafricain d'Accréditation et d'Assurance Qualité (PAQAF), afin de fournir une plateforme continentale pour améliorer l'offre d'une formation universitaire de qualité et promouvoir la compatibilité des

méthodologies. Le PAQAF a été validé par les représentants des différentes agences nationales et régionales d'assurance qualité et soutenu par les Ministres de l'Education nationale. Il a, ensuite, été adopté par la Conférence de l'Union lors de sa session de janvier 2016.

21. Agence continentale d'Accréditation pour l'Enseignement supérieur: La création d'une Agence continentale d'accréditation pour l'Enseignement supérieur est inscrite dans le Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il est essentiel à l'opérationnalisation effective du PAQAF.
22. Cadre continental africain de Qualification: De même, il importe d'initier, en urgence, l'élaboration d'un Cadre africain continental de Qualification (ACQF), à l'effet de faciliter l'harmonisation de l'enseignement supérieur et de renforcer la mise en œuvre de la Convention d'Addis Abéba. L'ACQF facilitera la reconnaissance mutuelle des qualifications sur l'ensemble du continent et améliorera la mobilité intra-africaine des étudiants et des universitaires. Il fournira également une plateforme pour la transférabilité des crédits entre les différents systèmes éducatifs, y compris les institutions de formation professionnelle.
23. L'ACQF permettra l'intégration des Cadres nationaux et régionaux de qualification existant actuellement dans une structure de dimension africaine de manière à faciliter la comparabilité et les équivalences en matière de qualification entre les pays. En outre, l'élaboration de l'ACQF jouera un rôle important dans l'autonomisation des jeunes et l'employabilité sur l'ensemble du continent, en inscrivant les initiatives de portabilité des compétences des écoles professionnelles dans le cadre du travail en cours sur l'harmonisation et l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique. C'est à cette condition que l'Afrique pourra tirer profit de son dividende démographique.
24. Il convient de rappeler qu'à la session de janvier 2016 de la Conférence de l'Union, il a demandé aux Etats membres et aux partenaires de promouvoir l'alignement des initiatives sur la portabilité des compétences des écoles professionnelles sur le travail en cours d'harmonisation et sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont également pris l'engagement de mettre en place un mécanisme harmonisé pour garantir un enseignement supérieur comparable en Afrique. La Déclaration de la Conférence de l'Union sur la migration [Assembly/AU/Decl.6(XXV)] a pris l'engagement de mener des actions rendant possible la reconnaissance des qualifications, afin de faciliter la transférabilité du savoir, des compétences et de l'expertise.

25. Lors du Sommet UA-UE tenue à Abidjan en 2017, les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres ont convenu de soutenir des initiatives concrètes en termes de reconnaissance des qualifications et d'établir de solides liens entre formations et compétences en vue de faciliter l'emploi.
26. La Convention d'Addis Abéba et la reconnaissance des qualifications académiques: La ratification de la Convention d'Addis Abéba relative à la reconnaissance des qualifications académiques, adoptée en 2014, est nécessaire pour renforcer l'engagement en faveur du processus d'harmonisation. Depuis son adoption, plusieurs Etats membres ont réaffirmé leur détermination à la ratifier. Au moins dix (10) ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur. La Commission travaille en collaboration avec l'UNESCO pour accélérer le processus de ratification. A l'heure actuelle, dix-sept (17) Etats membres ont signé la Convention d'Addis Abéba, dont un l'a ratifié.
27. La Convention d'Addis Abéba constitue un instrument important pour promouvoir la coopération entre les pays africains dans le domaine de la reconnaissance des qualifications et pour renforcer effectivement l'assurance qualité et les mécanismes d'accréditation aux niveaux national, régional et continental. Elle fournit un cadre juridique pour renforcer la coopération entre les Etats membres en vue de l'harmonisation de l'enseignement supérieur.

## VI. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

28. La mobilité académique requiert plusieurs facteurs pour en assurer le succès. Il convient de citer à cet égard l'existence d'institutions universitaires de haut de gamme comparables, l'existence de systèmes de transfert de crédits et d'un instrument dédié à la validation/reconnaissance des études, pour ne citer que quelques-uns des facteurs requis.
29. La mobilité académique requiert également des procédures de visas allégées aussi bien pour les étudiants que pour le personnel. L'entrée en vigueur rapide du Protocole sur la libre circulation des personnes et le passeport africain contribuera à supprimer cet obstacle. En attendant, je voudrais encourager les Etats membres à s'investir pleinement pour le succès de ce programme en facilitant les procédures d'obtention de visas pour les étudiants et le personnel.
30. Il est attendu des Etats membres un appui financier pour la mise en œuvre effective du Plan de mobilité académique, ainsi que des autres initiatives

relatives à l'enseignement supérieur. J'exhorte les Etats membres à manifester leur engagement en faveur de ce programme en mettant à disposition des fonds appropriés, et ce de manière pérenne. Une telle démarche est cruciale en ce qu'elle contribuera à réduire la dépendance de l'UA à l'égard des financements extérieurs pour un programme qui profite largement à la jeunesse africaine.

**ANNEXE 1 - Répartition intra-africaine de la mobilité académique par nationalité**

Nationalité	Étudiants du niveau Maitrise			Candidats inscrits en Doctorat			Personnel			Total
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	
Bénin	11	36	47	4	17	21	5	10	15	83
Botswana	7	5	12		2	2				14
Burkina Faso	16	17	33	2	25	27	1	13	14	74
Burundi	3	9	12	1	1	2		1	1	15
Cameroun	29	42	71	10	45	55	7	16	23	149
Cap Vert	4	2	6							6
République centrafricaine	3	2	5							5
Tchad	2	5	7		2	2				9
Comores	4	1	5		1	1	1	3	4	10
Congo		2	2					1	1	3
RDC	4	14	18	1	7	8				26
Côte d'Ivoire	6	14	20	2	7	9	5	17	22	51
Érythrée		1	1					1	1	2
Éthiopie	5	29	34	1	51	52	2	8	10	96
Gabon		2	2		1	1		5	5	8
Gambie		1	1							1
Ghana	16	42	58	3	17	20	1	3	4	82
Guinée	1	12	13		1	1				14
Kenya	11	19	30	8	10	18	1	2	3	51
Lesotho	3	2	5							5
Libéria		1	1							1
Madagascar	27	33	60	6	8	14	16	15	31	105
Malawi	3	8	11	2	2	4		1	1	16
Mali	1	5	6							6
Mauritanie		1	1							1
Maurice				1		1	1	1	2	3
Maroc								4	4	4

Nationalité	Étudiants du niveau Maitrise			Candidats inscrits en Doctorat			Personnel			Total
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	
Mozambique	1	5	6		2	2		2	2	10
Namibie		3	3	2		2	4	2	6	11
Niger	1	2	3		3	3				6
Nigéria	11	20	31	6	15	21	4	8	12	64
Rwanda	10	27	37	2	6	8		1	1	46
Sénégal	8	30	38	4	11	15	7	9	16	69
Sierra Leone		1	1							1
Afrique du Sud	2	2	4							4
Soudan du Sud	5	2	7		3	3				10
Soudan	3	4	7	1	2	3				10
Swaziland	1		1							1
Tanzanie	7	18	25	5	13	18		1	1	44
Togo	2	17	19		6	6	1	3	4	29
Ouganda	12	39	51	1	17	18	1	2	3	72
Zambie	8	9	17		6	6				23
Zimbabwe	5	6	11		3	3		1	1	15
<b>Grand Total</b>	<b>232</b>	<b>490</b>	<b>722</b>	<b>62</b>	<b>284</b>	<b>346</b>	<b>57</b>	<b>130</b>	<b>187</b>	<b>1255</b>

**ANNEXE 2 - Universités participantes à la mobilité académique intra-africaine**

PARTICIPATION À LA MOBILITÉ ACADÉMIQUE INTRA-AFRICAINE		
N°	PAYS	UNIVERSITÉS PARTICIPANTES
1	Algérie	2
2	Angola	1
3	Bénin	2
4	Botswana	1
5	Burkina Faso	3
6	Burundi	1
7	Cap Vert	2
8	Cameroun	3
9	Tchad	1
10	Comores	1
11	République démocratique du Congo	3
12	Djibouti	1
13	Égypte	3
14	Éthiopie	5
15	Gabon	1
16	Ghana	4
17	Côte d'Ivoire	2
18	Kenya	5
19	Lesotho	1
20	Madagascar	4
21	Malawi	2
22	Mali	1
23	Maurice	1
24	Maroc	6
25	Mozambique	1
26	Namibie	2

<b>PARTICIPATION À LA MOBILITÉ ACADÉMIQUE INTRA-AFRICAINE</b>		
<b>N°</b>	<b>PAYS</b>	<b>UNIVERSITÉS PARTICIPANTES</b>
27	Nigéria	5
28	Rwanda	1
29	Sao Tomé & Príncipe	1
30	Sénégal	3
31	Afrique du Sud	9
32	Soudan du Sud	1
33	Soudan	1
34	Tanzanie	4
35	Togo	1
36	Tunisie	4
37	Ouganda	6
38	Zambie	2
<b>TOTAL</b>		<b>97</b>